Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_40A1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-40

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, ~~Sandra LE VACON~~, Marine CARDINAL, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Sandra LE VACON qui a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 mai 2026

2026-40 : RÉFÉRENT CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux recommandations du Ministère des Armées, chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense.
Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politiques de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Les rôles du correspondant défense sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_40A1-DE

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- Animer une cérémonie commémorative (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Dans le cadre de la nouvelle mandature et suite au courrier de Madame la Ministre des Armées invitant les communes à renforcer ce dispositif, il convient de procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Sandrine DAMANY, élue du Conseil Municipal, en qualité de correspondant défense de la commune de Saint-Donan ;
- **PRECISE** que cette désignation prend effet à compter de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette désignation et, plus généralement, de la politique de défense associée.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN
Côtes-d'Armor